

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Commune de l'Île de Houat
REPUBLIQUE FRANCAISE**



Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 056-215600867-20250703-DEL202531-DE

Délibération du conseil municipal de l'Île de Houat

N° 2025-31

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
10	8	9

Date de la convocation :

19 juin 2025

Date d'affichage :

3 juillet 2025

Objet de la délibération :

**CONTRAT DE PARTENARIAT
POUR LE PILOTAGE DE
L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Vote POUR : 9

Vote CONTRE : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-sept heures, les membres du Conseil Municipal de l'île d'Houat se sont réunis en session ordinaire dans la salle communale, suite à la convocation officielle, en application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code General des Collectivités Territoriales.

Présents : LE FUR Philippe, LE ROUX François, LE BERRE Claudine, SCOUARNEC Joseph, EYMARD Marie-Renée, PERRON Maryvonne, May DE FOURGEROLLES

Absents : Frédéric Le Roux donne procuration à François LE ROUX, Roland TOURNIER donne procuration à May DE FOURGEROLLES, GAILLARD Matthieu

Secrétaire de séance : Marie-Renée EYMARD

Dans le cadre d'un contrat de partenariat avec Morbihan Energies, pour le pilotage de l'éclairage public, la commune se voit proposer la possibilité de se faire installer des horloges connectées prises en charge intégralement par Morbihan Energies dans le cadre de programme de subventionnement de l'Etat obtenu en 2022 (Programme FACE).

Par la suite, un contrat de maintenance sera mis en place afin de remédier aux pannes techniques et à veiller au bon entretien du parc lumineux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE le contrat de partenariat.

